

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 14 ET 15 DECEMBRE 2020**Point 5 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Sébastien Bossel,
au nom du groupe UDC, relatif à la création d'une patinoire en ville de Bulle**

En séance du 27 mai 2019, M. Sébastien Bossel a déposé un postulat intitulé "*Pour la création d'une patinoire dans la zone sportive de Bouleyres*". Le Bureau l'a déclaré recevable et l'a présenté au Conseil général le 7 octobre 2020 pour décision de transmission au Conseil communal. Suite à la modification du libellé par son auteur, le Conseil général a renvoyé sa décision à la séance du 16 décembre 2019.

Lors de la séance du 16 décembre 2019, le Conseil général a transmis le postulat de M. Sébastien Bossel, au nom du groupe UDC, demandant la création d'une patinoire en ville de Bulle.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« En préambule, je tiens à apporter une précision à mon postulat. Selon le groupe UDC, il n'est pas absolument indispensable que la patinoire soit créée dans la zone sportive de Bouleyres. Si le Conseil communal propose un emplacement plus judicieux, par exemple pour des raisons d'accessibilité, nous soutiendrons évidemment le projet. Si nous avons proposé cet emplacement, c'est principalement en raison du fait que la patinoire provisoire avait été érigée sur le paddock. Il ne s'agit donc pas du tout d'une condition de notre postulat qui peut dès lors être renommé "pour la création d'une patinoire en Ville de Bulle".

Vous l'aurez compris, l'important pour nous est que la Commune de Bulle mette à disposition des clubs sportifs une infrastructure pratique et efficiente, qui puisse être utilisée sans interruption durant l'année.

Nous sommes convaincus que permettre la pratique des sports de glace dans de bonnes conditions favorise l'épanouissement des jeunes, non seulement de Bulle mais de toute la région. Si le HC Gottéron souhaite un jour être champion suisse, il faut bien que la deuxième ville du canton puisse participer à la formation des futurs Julien Sprunger.

Pour terminer, je précise les chiffres que j'avais avancés, soit le coût supplémentaire à la charge de la Commune qui a été budgétisé en 2017 à plus de Fr. 163'000.00 et en 2018, à plus de Fr. 105'000.00. Il y a donc lieu d'investir dans une nouvelle infrastructure afin d'éviter un nouveau gaspillage pour une installation provisoire. »

2. Détermination du Conseil communal

Lors de la votation populaire du 27 septembre 2020, la population gruérienne a largement accepté la construction d'un Centre sportif en Gruyère. En effet, 72% des citoyens ont accepté un crédit d'investissement de Fr. 55 millions pour la construction d'un Centre sportif régional sur le site de la Ronclina.

Pour rappel, ce centre sportif régional prévoit notamment la construction d'une halle triple de gymnastique, d'une piscine de 25 mètres, de trois autres bassins d'eau et d'une patinoire. Cette dernière bénéficiera en outre de gradins pouvant accueillir une capacité de 500 personnes.

L'Assemblée des délégués de l'Association Intercommunale Sports en Gruyère (AISG) a accepté, en novembre 2020, à l'unanimité des délégués des 25 communes gruériennes, de réviser ses statuts pour concrétiser le projet.

Désormais, le Conseil général bullois devra se prononcer, dans sa séance des 14 et 15 décembre 2020, sur l'acceptation des nouveaux statuts. Les 24 autres communes du district devront également se prononcer sur cet objet.

Le Conseil communal est extrêmement sensible à la nécessité de créer une nouvelle patinoire pour la région. En réponse au postulat de M. Sébastien Bossel, au nom du groupe UDC, le Conseil communal estime dès lors judicieux que la Commune se concentre sur la concrétisation de la nouvelle patinoire prévue dans le cadre du futur Centre sportif régional. Dans le cas où le Centre sportif devait être refusé par l'une des différentes assemblées communales gruériennes et que le projet devait être abandonné, le Conseil communal analysera dans quelle mesure la patinoire actuelle pourrait être maintenue dans le bâtiment d'Espace Gruyère ou si la construction d'une nouvelle patinoire pourrait être édifée sur un site alternatif.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard